Image not found or type unknown

Loyers impayés,locataires insolvables que faire

Par **balentine590**, le **03/04/2015** à **14:46**

bonjour,

J ai un soucis avec un locataire a qui mon mari a signé un bail le 10 janvier 2015,quand mon mari a loué le logement il était pas bien en deuil, ayant perdu un parent proche,mon mari n a pas pris le temps de prendre assez de garanties. Donc pas de garants.

Depuis son entrée dans les lieux le locataire n a ni payé de caution ni de loyers, nous sommes en avril et toujours aucun loyer j'ai donc envoyé une lettre recommandée demandant de payer les loyers sous 8 jours, ensuite j ai l intention de contacter un huissier.
Dans le bail, nous avons aussi ajouté qu' une réduction de loyer de 40 euro pendant 3 ans pour couvrir les frais de leur nouvelle cuisine 1200 euro.
Nous aimerions récupérer notre ancienne cuisine équipée pour la revendre, a t on le droit de rentrer? Car il fait le mort et ne répond a aucun appel.
cet personne ne travail pas, sa copine travail en Belgique à temps partiel, de toute façon nous n avons aucun moyens de nous faire payer ils n ont aucun bien, ils n ont fait aucune demande d APL,j ai appelé la CAF aucun dossier à leur nom.
NOUS désespérons .

Merci

Par **david 11**, le **19/06/2015** à **12:25**

j ai etait dans le meme cas procedure d huissier jugement d expulsion avocat total des frais de recouvrement 1600euros
total loyer impayé 6000euros locataire partie a la cloche de bois retrouver par huissier cout 500 euros insolvable au dire de l huissier conseils recupéré vos clefs a l amiable
cela vaut mieux qu un bon proces les lois sont faites pour les honnetes gens les autres s en foutent

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés